

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JUIN 2018 A 20 H 00

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, MOSSER Jean-Marie, SCHAEFFER Fanny, THOMAS Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas.

Absents excusés : MM. WAGENTRUTZ Tristan et ZIESSEL Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.05.2018
- 2) Dématérialisation marchés publics
- 3) Projet périscolaire
- 4) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 18.05.2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

2) Dématérialisation marchés publics

Le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation va s'imposer à toutes les étapes de la passation des marchés publics. Au-dessus du seuil de 25 000 euros : plus d'offre papier pour les entreprises, des échanges 100 % numériques tout au long de la procédure, la généralisation de la signature électronique et l'obligation, pour l'acheteur, d'accepter le e-Dume (Document unique de marché européen) et de publier les données essentielles des marchés.

Le groupement constitué de la Région Alsace, des Conseils Départementaux 67 et 68, des Villes de Mulhouse et de Strasbourg ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération et l'Eurométropole de Strasbourg a créé et mis en œuvre une plateforme de dématérialisation de la commande publique. Par une décision prise dans chacune de ces collectivités, il a été décidé que les collectivités alsaciennes pouvaient adhérer et utiliser cette plateforme gratuitement.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Neubois à la plateforme « alsacemarchéspublics » et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention et la charte d'utilisation

Adopté à l'unanimité.

3) Projet périscolaire

Mme le Maire rappelle aux conseillers la réunion en commissions réunies du 29 mai dernier. Le projet du périscolaire s'élève à environ à 1 100 000 €. Le bâtiment serait implanté ente la mairie-école et l'école maternelle de Dieffenbach-au-Val.

Les subventions estimées (DETR 22%, Département, et Région) seraient d'environ 400 000 € soit un reste à charge d'environ 350 000 € par commune.

La commune a les capacités de financement, un emprunt se termine en fin 2019 (23 600 € d'annuité) et un autre en 2026 (20 800 € d'annuité).

Mme le Maire relate les 4 réunions avec M. le Sous-Préfet durant lesquelles le projet a été examiné et rediscuté. Le dossier est complexe car une partie du projet serait en copropriété. Des solutions évoquées pour porter le projet, l'adhésion à un SIVU est la meilleure.

Il en résulte que les Communes de Neubois et Dieffenbach-au-Val doivent adhérer au Syndicat à Vocation Unique (Sivu) de Fouchy qui compte cinq communes (Fouchy, Lalaye-Charbes, Basseberg, Breitenau et Neuve-Eglise). Neubois et Dieffenbach-au-Val vont donc faire une demande d'adhésion au SIVU.

Ce dernier devra délibérer ainsi que les cinq autres communes adhérentes pour permettre l'adhésion ou la refuser. En cas d'accord le SIVU sera le maître d'ouvrage du projet. Il sera le propriétaire du bâtiment et assurera le suivi administratif et financier du projet. Les communes verseront des participations selon le nombre d'habitants et le nombre d'élèves. Trois délégués seront désignés par Commune pour la représenter au sein du Comité Syndical.

Toutes ces démarches, plus les délais de passation des marchés publics, d'études des dossiers de subventions par les instances, retardent la mise en œuvre du projet d'environ un an soit une ouverture en 2021.

Les conseillers débattent, sont évoqués :

- la capacité de financement de la Commune.
- la rénovation de l'école et des autres bâtiments communaux.
- la rénovation thermique de l'école.
- la rénovation du logement communal (Mertz) et de sa location.
- l'incertitude de l'avenir. 2021 est loin, en trois ans les choses évoluent.
- L'incertitude de l'octroi des subventions. Aussi, faudra-t-il rester dans une hypothèse haute des coûts d'investissement et de fonctionnement.
- le projet initial des quatre communes (Neubois, Dieffenbach-au-Val, Neuve-Eglise et Breitenau) et le fait de se retrouver à présent dans un même Sivu avec 2 projets.
- la pléthore d'accueils périscolaires dans la vallée et leurs coûts.
- le nombre de places limitées et les listes d'attente (Fouchy, Thanvillé).
- l'évolution de la société, les grands-parents ne gardent plus forcément les petits-enfants et les parents n'ont pas de solution de garde.
- le manque d'assistantes maternelles et les conditions drastiques de l'agrément (16 demandes dans le canton et 4 agréments accordés.).
- le problème de l'accueil actuel des enfants de 3 ans au périscolaire de Neubois-Dieffenbach-au-Val. La réponse de M. Thierry ROCHEGUNE, inspecteur de la jeunesse et des sports, est attendue.

Les conseillers demandent à l'unanimité le vote secret pour la question :

Voulez-vous faire la demande d'adhésion au SIVU de Fouchy ?

Nombre de votants : 12.

Oui : 10

Non : 2

Vu le résultat du vote, un courrier sera fait au SIVU Ecoles du Giessen pour demander cette adhésion.

4) Divers

Towercast : Cet opérateur d'ondes hertziennes est actuellement hébergé par l'antenne TDF du Coucou. Il voudrait être indépendant et pour cela souhaiterait installer une antenne à côté de celle de TDF. Les conseillers désapprouvent à l'unanimité l'implantation d'une seconde antenne.

Espaces verts : Mme le Maire remercie Mrs Jean-Marie SCHWEITZER, Jean-Michel BECHDOLFF et Philippe HUNGERBUHLER pour les travaux de tonte et d'arrosage durant les congés de Christian WIESER.

Ecole : Mme Florence ARMBUSTER, institutrice de l'école maternelle est mutée à Orschwiller. Un cadeau lui sera remis.

Naissance : Stassie est venue agrandir le foyer de Tristan WAGENTRUTZ. Un cadeau lui sera remis sous la forme d'un bon. La cagnotte est en mairie.

Fête de la musique : le chèque d'un montant de 309.56 € à la Ste de Protection Civile n'a pas été encaissé malgré plusieurs relances. M. SCHWEITZER Jean-Marie les contactera dans le cadre de Décibulles.

Suivent les signatures de tous les
membres présents

Les membres

Neubois le
Mme le Maire - 5 JUIL. 2018
Nicole ZEHNER

